

---

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-15**

---

**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 520 800 \$  
ET UNE DÉPENSE DE 520 800 \$ POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN  
STATIONNEMENT MUNICIPAL VERT**

**ATTENDU** la résolution 2024-05-262 adoptée le 14 mai 2024 autorisant la signature d'une promesse d'achat et acte de vente du lot 3 860 363 du cadastre du Québec sis sur la rue Ellice ;

**ATTENDU QUE** la Ville de Beauharnois entend utiliser le terrain pour l'implantation d'un stationnement municipal accessible à la population et qu'il y a lieu de l'aménager;

**ATTENDU QUE** lors de la séance ordinaire du 11 juin 2024, l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné et le projet de règlement déposé ;

EN CONSÉQUENCE, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

**Article 1 – Préambule**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**Article 2 – Dépenses autorisées**

Le conseil est autorisé à dépenser une somme totale de **520 800 \$** incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, aux fins du présent règlement, tel qu'il appert du devis estimatif lequel fait partie intégrante du présent règlement comme **Annexe « A »**.

**Article 3 – Emprunt**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de **520 800 \$** sur une période de dix (10) ans.

**Article 4 – Remboursement de l'emprunt**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Ville de Beauharnois, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

**Article 5 – Appropriation insuffisante**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

**Article 6 – Contribution ou subvention**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

#### **Article 7 – Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

**Alain Dubuc, maire**

---

**Me Janie Arseneau, greffière**

Avis de motion et projet de règlement : 11 juin 2024 - 2024-06-300

Adoption du règlement : 2 juillet - 2024-07-361

Tenue du registre :

Approbation du MAMH :

Avis d'entrée en vigueur :

**ANNEXE A**  
**DEVIS ESTIMATIF**

**DEVIS ESTIMATIF**  
**POUR RÈGLEMENT D'EMPRUNT**



**TITRE DU PROJET :** \_\_\_\_\_

**NUMÉRO DE PROJET:** \_\_\_\_\_

**AMÉNAGEMENT D'UN STATIONNEMENT MUNICIPAL VERT**

**N° de projet PTI :** S.O. \_\_\_\_\_

Description des travaux, acquisitions et autres éléments connexes (coûts directs)	MONTANT ESTIMATIF
	\$
1 FOUILLES EXPLORATOIRES	95 000
2 PRÉPARATION DE SITE	88 000
3 ÉCLAIRAGE	45 000
4 DRAINAGE PLUVIAL	66 100
5 VOIRIE	120 050
<b>Sous-total coûts directs :</b>	<b>414 150</b>
<b>Frais incidents</b>	<b>Taux (max 35%)</b>
Contingences	10.00 % 41 400
Honoraires professionnels	5.00 % 20 700
<b>Sous-total coûts directs, contingences et honoraires professionnels</b>	<b>476 250</b>
Taxes nettes	5.00 % 23 800
Frais de financement	5.00 % 20 700
<b>Sous-total taxes nettes et frais de financement</b>	<b>44 500</b>
<b>TOTAL:</b>	<b>520 800</b>

Guillaume Gervais, ing.  
Directeur de l'ingénierie - Ville de Beauharnois

2024-05-24  
Date

**ESTIMATION PRÉLIMINAIRE**  
DEMANDE DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT

TITRE DU PROJET :

**AMÉNAGEMENT D'UN STATIONNEMENT MUNICIPAL VERT**

**N° de projet PTI : S.O.**

Description des travaux, acquisitions et autres éléments connexes		QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT ESTIMATIF
					\$
1	<b>FOUILLES EXPLORATOIRES</b>	1	forfaitaire	95 000.00 \$	95 000.00 \$
<b>Sous-total section 1</b>					<b>95 000.00 \$</b>
2	<b>PRÉPARATION DE SITE</b>				
2.1	Organisation de chantier	1	forfaitaire	20 000.00 \$	20 000.00 \$
2.2	Sciage, démolition et disposition d'ouvrages en béton (incluant ruines en briques, mortier et pierre des champs)	110	T.M.	420.00 \$	46 200.00 \$
2.4	Décapage du couvert végétal et disposition	260	m.ca.	5.00 \$	1 300.00 \$
2.5	Excavation jusqu'au niveau de l'infrastructure et disposition des surplus d'excavation (quantités provisionnelles)				
2.5.1	Sols <A	100	T.M.	20.00 \$	2 000.00 \$
2.5.2	Sols contaminés AB	100	T.M.	50.00 \$	5 000.00 \$
2.5.3	Sols contaminés BC	50	T.M.	100.00 \$	5 000.00 \$
2.5.4	Sols contaminés >C	25	T.M.	200.00 \$	5 000.00 \$
2.6	Abattage et enlèvement d'un arbre existant	1	unité	1 000.00 \$	1 000.00 \$
2.7	Enlèvement d'un lampadaire existant	1	unité	2 500.00 \$	2 500.00 \$
<b>Sous-total section 2</b>					<b>88 000.00 \$</b>
3	<b>ÉCLAIRAGE</b>				
3.1	Fourniture et installation de bollards d'éclairage, incluant alimentation électrique par énergie solaire et base de béton	9	unités	5 000.00 \$	45 000.00 \$
<b>Sous-total section 3</b>					<b>45 000.00 \$</b>
4	<b>DRAINAGE PLUVIAL</b>				
4.1	Regards d'égout pluvial Ø1200mm	2	unités	6 500.00 \$	13 000.00 \$
4.2	Régulateur de débit	1	unités	3 500.00 \$	3 500.00 \$
4.3	Conduite d'égout pluvial Ø300mm	30	m.lin.	300.00 \$	9 000.00 \$
4.4	Raccordement à l'égout principal	1	forfaitaire	3 000.00 \$	3 000.00 \$
4.5	Jardins de pluie				
4.5.1	Drain perforé, Ø100mm, enrobé de pierre nette et membrane géotextile	15	m.lin.	200.00 \$	3 000.00 \$
4.5.2	Terreau pour biorétention, ép. 600mm	10	m.ca.	200.00 \$	2 000.00 \$
4.5.3	Pailis, ép. 75mm	70	m.ca.	30.00 \$	2 100.00 \$
4.5.4	Puisard Ø600mm à grille surélevée, incluant pierre de rivière	4	unités	5 000.00 \$	20 000.00 \$
4.5.5	Vivaces de fond <i>calamagrostis canadensis</i> , pot 1 gal.	20	unités	50.00 \$	1 000.00 \$
4.5.6	Vivaces de talus <i>elymus canadensis</i> , pot 1 gal.	110	unités	50.00 \$	5 500.00 \$
4.5.7	Arbre à grand développement <i>celtis occidentalis</i> , Ø100mm	4	unité	1 000.00 \$	4 000.00 \$
<b>Sous-total section 4</b>					<b>66 100.00 \$</b>
5	<b>VOIRIE</b>				
5.1	Nivellement et membrane géotextile	410	m.ca.	5.00 \$	2 050.00 \$
5.2	Drains de fondation	25	m.lin.	70.00 \$	1 750.00 \$
5.3	Fondations granulaires				
5.3.1	Fondation inférieure MR2, ép. 300mm	410	m.ca.	20.00 \$	8 200.00 \$
5.3.2	Fondation supérieure MG20, ép. 225mm	410	m.ca.	30.00 \$	12 300.00 \$
5.4	Dalles alvéolées	195	m.ca.	180.00 \$	35 100.00 \$
5.5	Pavés perméables	175	m.ca.	200.00 \$	35 000.00 \$
5.6	Bordures de béton	120	m.lin.	120.00 \$	14 400.00 \$
5.7	Pavé-uni blanc pour délimitation cases de stationnement	15	m.ca.	750.00 \$	11 250.00 \$
<b>Sous-total section 5</b>					<b>120 050.00 \$</b>
<b>TOTAL COÛTS DIRECTS AVANT TAXES</b>					<b>414 150.00 \$</b>



Guillaume Gervais, ing.

2024-05-24

Date